

## Action n° 1.1-2 Promotion de la démarche d'évaluation des risques et de planification de la prévention à destination du secteur agricole

### Contexte de l'action

L'obligation d'évaluation et de prévention des risques professionnels (EPRP) date de 1991. Elle est assortie de la réalisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) avec un programme annuel de prévention, depuis 2002. La démarche, si elle est basée sur l'analyse du travail réel et inscrite dans une logique d'amélioration continue, permet au-delà de la conformité réglementaire, d'obtenir des gains humains, sociaux, économiques et commerciaux.

Malgré cela, le taux de mise en place de démarches de prévention et de réalisation du DUER reste faible dans les entreprises de moins de 50 salariés. Il existe une réelle difficulté à réaliser la démarche dans les TPE.

Les réseaux d'acteurs (branches et syndicats professionnels, chambres consulaires, association ou réseaux d'entreprises, organisations syndicales et patronales, unités d'enseignements, représentants du personnel...) doivent pouvoir aider les entreprises à mettre en place de telles démarches. Or, nous constatons encore aujourd'hui que ces acteurs relais sont souvent ignorants et démunis pour répondre aux questions des entreprises sur ces problématiques de prévention. Il apparaît donc nécessaire de diffuser de la connaissance sur la prévention des risques professionnels auprès de ces relais afin qu'ils soient en capacité de diffuser un message de prévention et de promotion de la santé au travail auprès des PME-TPE régionales.

Un module de formation de 2 jours a été construit et mis en œuvre, dans le cadre du PRST 2 Poitou-Charentes. Ce module a été accompagné d'une valise pédagogique (support de formation, memento, exemples d'actions de prévention dans divers secteurs d'activité...). Différents partenaires ont participé à son élaboration : DIRECCTE, l'ARACT, l'ASSTV, le SSTI d'Aunis, l'OPPBT, la MSA, la CARSAT, la FNSEA et l'URED. Il a été adapté puis déployé notamment au niveau du secteur agricole. Il a permis de former une 20<sup>aine</sup> d'acteurs relais qui ont relayé le message auprès de 500 entreprises entre 2012 et 2015, (environ 30 entreprises ont également été sensibilisées dans les secteurs de l'hôtellerie, la boulangerie, la coiffure).

### Objectifs de l'action

Sensibiliser à travers des actions d'information et de formation les acteurs relais du secteur agricole sur les questions de prévention des risques professionnels et de promotion de la santé au travail.

Il est attendu que les acteurs relais soient en capacité de sensibiliser à leur tour les entreprises agricoles sur les questions de prévention des risques professionnels et la nécessité de mettre en place des démarches d'évaluation des risques professionnels et de planification de la prévention.

Sur la période du PRST 3, il est proposé un objectif de 30 acteurs relais formés et 1000 entreprises sensibilisées. Ces objectifs quantitatifs s'entendent dans l'hypothèse d'actions conduites en Limousin et Aquitaine.

### Champ géographique de l'action

Départements de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne.

Le groupe souhaite proposer l'extension de l'action sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

### Description de l'action

Cette action se décline en plusieurs initiatives sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine :

- révision des outils de communication déjà construits, notamment la publication de nouvelles mallettes pédagogiques, le développement plus approfondi d'un argumentaire pour convaincre les entreprises agricoles de l'intérêt de conduire la démarche d'évaluation des risques professionnels (diaporama, vidéos...)
- la diffusion et la promotion de l'action faite en Poitou-Charentes sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine : les intervenants, à l'origine de l'action, proposent leur accompagnement aux nouveaux acteurs du Limousin et de l'Aquitaine pour partager sur leur expérience et échanger sur les expériences qui ont eu lieu sur les autres territoires, le 11 avril 2017
- la mise en place d'initiatives locales notamment :
  - des journées de formation auprès de nouveaux acteurs relais
  - l'animation de journées d'échanges avec les personnes formées pour partager les pratiques et faire des apports de connaissances complémentaires si besoin
- une réunion annuelle Nouvelle-Aquitaine entre acteurs de la prévention pour échanger sur les différentes initiatives locales et faire du partage d'expérience

**Action n° 1.1-2 Promotion de la démarche d'évaluation des risques et de planification de la prévention à destination du secteur agricole**

**Public cible :** entreprises du secteur agricole

**Acteurs relais**

Organisations professionnelles (FNSEA, UREDT, FRCUMA, UNEP, Confédération Paysanne, UGVC, Coordination Rurale, Comité Régional Conchylicole, Cercle d'échange, Interprofession...), organisations syndicales, enseignement agricole, membres des CPHSCT, chambres d'agriculture, centres de gestion, coopératives agricoles...

**Pilote de l'action**

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – Mission Agriculture (M. Pascal MERPILLAT)

**Partenaires associés**

ARACT, DIRECCTE, FNSEA, FREDT, MSA

**Déroulement et calendrier prévisionnel de l'action**

2016-2020

Février – mars 2017 : état des lieux des actions qui ont été menées en 86-79-16 et 17, réédition de la mallette pédagogique et des clés USB associées

11 avril 2017 : réunion d'échanges Nouvelle-Aquitaine

2<sup>nd</sup> semestre 2017 : journée de recyclage pour les acteurs relais formés en 2012 et 2016

**Etat d'avancement**

**Méthodologie et indicateurs d'évaluation**

Nombre de personnes relais formées ou recyclées, nombre d'entreprises sensibilisées

Réalisation de l'argumentaire

Réunions préparatoires au transfert vers la Nouvelle-Aquitaine

**Contacts (relais de l'action)**

M. MERPILLAT (DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine), Mme DASSENS (ARACT),

Mme BLATTNER (FREDT), M. BOSBOEUF (MSA), M. MOUINEAU (FNSEA)